

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE
DU 10 FEVRIER 2016**

Date de convocation : le 4 février 2016

* M. Gilles DAVID et M. René BEAU sont arrivés respectivement à 18 h 50 et 18 h 55, par conséquent, ils n'ont pu prendre part à la délibération n° 16.02.01

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse Monsieur Florent SABY de BAS EN BASSET, Monsieur Marc MILLION de BEAUZAC et Monsieur Franck RONZE de MONISTROL SUR LOIRE ainsi que Monsieur Bruno PAULET, Trésorier qui ne peuvent prendre part à la présente réunion.

Il soumet à l'approbation du comité syndical, le compte-rendu de la séance du 25 novembre dernier dont chaque délégué titulaire et chaque suppléant a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Aucune autre observation n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité, sur 12 votants.

Monsieur Dominique FREYSSENET est désigné comme secrétaire de séance.

---=---

I. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Oliver DUBOEUF.

Monsieur Olivier DUBOEUF précise que les résultats sont encore provisoires.

1 - Résultats

Résultats 2014

	Résultat à la clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat 2014	Résultat de clôture brut
Investissement	456 266,90 €		-168 948,84 €	287 318,06 €
Fonctionnement	72 153,52 €		8 272,55 €	80 426,07 €
TOTAL	528 420,42 €		-160 676,29 €	367 744,13 €
			Solde RAR	Résultat de clôture
			126 244,76 €	493 988,89 €

Résultats 2015

	Résultat à la clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat 2015	Résultat de clôture brut
Investissement	287 318,06 €		-68 947,12 €	218 370,94 €
Fonctionnement	80 426,07 €		-20 389,31 €	60 036,76 €
TOTAL	367 744,13 €		-89 336,43 €	278 407,70 €
			Solde RAR	Résultat de clôture 2015
			-45 315,34 €	233 092,36 €

On observe une érosion du fonds de roulement d'environ 90 000 € qui néanmoins demeure positif à 278 407.70€ sans prise en compte des restes à réaliser.

L'exercice est marqué par un déficit d'exploitation en raison notamment :

- du paiement de la redevance prélèvement d'eau brute dans la Loire (20 200 €)
- du paiement en année pleine de la fourniture d'eau brute (172 300 €) contrairement à 2014 où la facturation a porté sur le 1^{er} semestre.

Ce déficit est constaté malgré l'absence de réparation lourde sur le réseau et la baisse du coût d'exploitation de l'installation de secours qui a fonctionné uniquement en régime de maintenance.

La section d'investissement se caractérise par la faiblesse de l'investissement qui a vu la réalisation de l'antenne du Crizailloux pour 84 000€ (solde) dont le financement 411 200 €) est couvert à 30% par le conseil départemental.

L'excédent d'investissement aurait dû permettre de rembourser partiellement par anticipation en 2015 un prêt indexé sur l'Euribor (Capital restant dû au 01/01/2016 : 636 768.69 €). Cependant, compte-tenu du niveau historiquement bas des taux Euribor, il est raisonnable de poursuivre l'amortissement de ce prêt.

Le mécanisme de neutralisation de la charge d'amortissement des programmes lourds (UTEP, interconnexion Puits du Vert, secours Loire) est reconduit en 2015. Il a pour effet d'atténuer fortement la charge d'amortissement et donc d'alléger d'autant les participations des collectivités adhérentes.

2 - Endettement

En l'absence de remboursement partiel du prêt susvisé, l'annuité devrait continuer à croître sous l'effet du remboursement des avances de l'agence de bassin sur les programmes secours Loire et raccordement la Roche et du profil d'amortissement des prêts souscrits.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2008	52 869 €	43 437 €	9 432 €	- €
2009	241 723 €	173 166 €	68 558 €	1 590 568 €
2010	360 496 €	255 157 €	105 339 €	5 922 010 €
2011	365 839 €	255 397 €	110 442 €	5 816 671 €
2012	362 148 €	246 354 €	115 795 €	5 706 229 €
2013	361 884 €	238 845 €	123 039 €	6 081 194 €
2014	393 409 €	233 397 €	160 013 €	6 252 610 €
2015	420 099 €	226 701 €	193 398 €	6 206 303 €
2016	437 858 €	226 339 €	211 519 €	6 157 125 €
2017	438 161 €	219 746 €	218 416 €	5 945 606 €
2018	439 134 €	213 485 €	225 649 €	5 727 190 €
2019	440 159 €	206 922 €	233 237 €	5 501 541 €
2020	441 789 €	200 594 €	241 195 €	5 268 304 €

3 - Budget 2016

Les charges d'exploitation des infrastructures devraient progresser du fait :

- de la participation au coût de l'étude de la fusion des syndicats de production et de distribution (coût provision 20 000€).
- de la mise en œuvre du protocole de mise en service du secours Loire selon les préconisations émises par l'ARS.

Compte tenu de ces éléments, les participations devraient globalement augmenter de 21 100 € soit +3% (hors financement du stock de pièces).

Monsieur DUBOEUF stipule que l'achat des pièces de secours n'a pas encore été intégré au budget.

Monsieur le Président rappelle que quelques pièces ne datent pas d'aujourd'hui, et donc il se peut qu'un jour certaines soient à remplacer dans un délai court et qu'il serait donc souhaitable d'en avoir de secours à partir de l'année 2016.

Au niveau du secours Loire, il est nécessaire de faire fonctionner les pompes environ tous les 15 jours d'où une redevance à l'agence de l'eau budgétisée.

En 2016, il y a peu de projets par rapports aux autres années,

- La poursuite de la négociation sur la révision de la convention d'achat d'eau brute avec la Ville de Saint-Etienne,
- Le renouvellement des équipements informatiques de supervision de l'UTEP,
- L'étude de l'épandage des boues produite par le prestataire TERRALYS,
- La fin de réalisation du by-pass Loire et son paiement ; opération qui a pour finalité de sécuriser la conduite de transfert d'interconnexion du Puits du Vert.

II. INVESTISSEMENTS 2016 : MATERIEL INFORMATIQUE

Arrivée de Monsieur Gilles DAVID à 18 h 50.

Monsieur le Président explique que depuis la mise en place de la station certains postes informatiques sont devenus obsolètes voire en panne. Un devis a été demandé auprès d'entreprises informatique pour l'acquisition de 2 postes fixes dont 1 avec écran et un PC portable. Cela implique aussi la remise à niveau du logiciel de supervision TOPKAPI.

Concernant le logiciel de supervision, l'entreprise SERTEC a fait une proposition à 8 445 €

Voici ci-dessous le comparatif des devis pour le matériel informatique remis par 3 fournisseurs :

	CIM	PS@I	RPB43
Poste supervision	708,00 €	548,55 €	556,00 €
Poste bureautique	658,00 €	548,55 €	530,00 €
Ecran 24 pouces	179,00 €	174,00 €	262,00 €
Ordinateur portable 17"		771,20 €	695,00 €
Ordinateur portable 15"	829,00 €		
Office x3	645,00 €	373,77 €	347,49 €
Forfait préparation	100,00 €	250,00 €	195,00 €
Ristourne			-130,00 €
Total	3 119,00 €	2 666,07 €	2 455,49 €

L'avis de Monsieur le Président serait de s'orienter plutôt vers les entreprises PS@I et RPB43.

Arrivée de Monsieur René BEAU à 18 h 55.

Monsieur le Président rappelle qu'en cas de problèmes, l'entreprise devra se trouver rapidement sur place, ce qui est un avantage pour l'entreprise PS@I qui se trouve sur Monistrol-sur-Loire.

Monsieur CHEVALIER stipule que le SELL travaille avec l'entreprise RPB43 et que le syndicat en est satisfait.

Monsieur PRORIOL dit qu'il connaît bien l'entreprise PS@I qui a également un bureau à Beauzac, et que pour lui l'entreprise pourrait pleinement satisfaire la demande.

Monsieur Le Président propose donc l'entreprise PS@I et précise que l'achat des appareils se fera très prochainement.

III. PROJET D'EPANDAGE DES BOUES PRODUITES A LA STATION

Monsieur le Président rappelle que le syndicat avait fait appel à la société TERRALYS pour le curage des boues de la lagune. Suite à cela, la société avait proposé de faire un plan d'épandage pour les boues récupérées dans le fonctionnement de la station.

Les 160 tonnes de boues sont pour l'instant, transférées au centre d'enfouissement, ce qui a un coût de 13 000 € par an alors que l'épandage, qui serait fait 2 fois par an, coûterait 5 000€. Après stockage, un épandage se ferait au printemps et l'autre à l'automne.

Le plan d'épandage se ferait juste au-dessus de la station, ce qui réduirait considérablement le coût du transport. De plus, la société TERRALYS a rencontré l'agriculteur qui ne s'oppose pas au projet.

Monsieur Olivier DUBOEUF demande qui supportera les coûts des analyses.

Monsieur le Président rappelle que des analyses ont été effectuées sur les boues de la lagune ainsi que sur les boues produites par la station et étaient conformes. Il suppose qu'à chaque épandage des analyses seront effectuées, mais il sera nécessaire se rapprocher de l'entreprise pour en savoir davantage.

Monsieur ROUCHOUSE demande si des analyses sont faites lors des enfouissements.

Monsieur le Président acquiesce et stipule que c'est surtout une mesure de siccité.

Monsieur le Président va donc se rapprocher de la société TERRALYS pour mettre en œuvre ce projet.

IV. TRAVAUX UTEP : TRANSFERT DES POMPES DE LAVAGE DANS UN LOCAL ANNEXE

Monsieur le Président explique que les travaux sont toujours en cours. La maçonnerie est terminée mais la pose de la charpente métallique a pris un peu de retard. Suite à l'appel de Florent BOSCH ce jour, le matériel est disponible, les travaux peuvent donc se poursuivre.

Le bâtiment devrait être terminé au printemps 2016.

V. SECURISATION DE LA TRAVERSEE LOIRE PAR BY-PASS

Monsieur le Président rappelle qu'avant le démarrage effectif des travaux le lundi 4 janvier 2016, et suite à la demande de la société SEETP-ROBINET, un procès-verbal de constat a été réalisé par un huissier de justice afin de constater l'état de la parcelle riveraine au terrain où les travaux de raccordement doivent être réalisés (parcelle du camping côté rive droite).

Les travaux ont tout d'abord débuté par les terrassements afin de dégager les pièces de raccordement. Les essais de pression ont été réalisés le 15 janvier 2016 à 25 bars. Ensuite, après coupure de l'alimentation en eau de la conduite du puits du vert, les tés et robinets ont été installés des 2 côtés. Afin de remettre en service la conduite du puits du vert, la remise en eau a été réalisée

le 22 janvier 2016, et stoppée en raison d'un affaissement du té coté rive droite. Après renforcement et calage coté rive droite, une deuxième remise en eau a été réalisée et a engendré un deuxième dysfonctionnement sans dommages au niveau du té coté rive gauche (bride montée à l'envers). Après réparation, la troisième remise en eau a été réalisée le vendredi 29 janvier 2016 et la pression est restée constante jusqu'au dimanche matin 31 janvier 2016 permettant ainsi de vidanger pendant toute la journée. L'eau a été remise en distribution le 1^{er} février 2016.

En début de semaine dernière, la conduite robinet a été vidangée et remise en service, à ce jour l'eau passe donc dans les 2 conduites.

Monsieur MAYET déclare que la conduite initiale datant de 1997 était prévue pour 16 bars mais qu'aujourd'hui elle a été testée pour 25 bars sans aucun problème.

Monsieur MAYET intervient concernant le syndicat du Haut-Forez. Il a été constaté d'après les chiffres fourni par le SELL une consommation d'eau venant de la conduite du puits du vert, cependant il n'a pas été livré d'eau pendant une période d'un mois, Monsieur MAYET est donc étonné d'avoir une consommation journalière.

Monsieur le Président en prend note et va se rapprocher de Florent BOSC pour avoir une explication.

VI. REVISION DE LA CONVENTION D'ACHAT D'EAU BRUTE AVEC LA VILLE DE SAINT-ETIENNE

Monsieur le Président rappelle que suite à l'étude Bert qui avait été réalisée par la ville de Saint-Etienne, certains membres du comité s'étaient réunis pour faire une réponse. Suite à cela, un courrier de retour stipule que la ville n'est pas opposée à une nouvelle rencontre mais ils veulent connaître les points de désaccords sur la méthode de calcul.

Cette méthode prenait en compte tous les investissements antérieurs à la date de la demande de modification de la convention.

Il a été expliqué que, dans la convention, il était bien mentionné que le syndicat devait être tenu au courant de tout investissement. Dans le courrier de réponse, il est mentionné que « L'omission d'information produite au Syndicat est donc concrètement sans véritable effet sur l'ampleur des travaux supplémentaires effectués ».

Monsieur le Président pense que le syndicat devrait retourner voir la ville de Saint-Etienne en faisant quelques concessions sur les investissements mais pas en totalité.

Monsieur FREYSSENET se demande ce qui va advenir de ces conventions une fois la fusion des syndicats et donc qu'il faudrait interroger la ville de Saint-Etienne sur ce sujet.

Pour Monsieur MAYET la réponse n'est pas conforme juridiquement. La convention signée avec la ville de Saint Etienne prévoyait un temps d'investissement et aucunes closes modificatives dans celle-ci n'a été ajoutée concernant des investissements complémentaires. Autrement dit rien n'a été signé pour les nouveaux investissements. Il pense qu'il serait souhaitable durant la réunion d'avoir les conventions d'autres syndicats ou d'autres collectivités pour savoir quelles sont leurs conditions par rapports à l'achat d'eau avec la ville de Saint Etienne.

Monsieur PRORIOLE se demande quels sont les nouveaux investissements.

Monsieur MAYET lui répond que ce sont les investissements qui ont eu lieu pendant la durée de la convention mais qui n'étaient pas prévu en annexe lors de la signature. Ces nouveaux investissements ont un impact sur les termes de la nouvelle convention à venir.

Monsieur Olivier DUBOEUF ajoute que la ville fait un calcul rétroactif. Elle reprend les investissements qui ont effectivement eu lieu et les coefficients du syndicat sont recalculés pour tenir compte des investissements ultérieurs. Le but est de rembourser les investissements sur 6 ans.

Monsieur le Président propose que les personnes qui avaient participé à la 1ère réunion se regroupent une nouvelle fois et demande à l'assemblée si d'autres veulent également y participer.

La réunion se déroulera le 6 avril à 18h30 en présence de Monsieur MAYET, Monsieur SOULIER et Monsieur RONZE.

VII. COURRIER DE LA PREFECTURE DE LA LOIRE

Monsieur le Président informe que le syndicat a reçu un courrier concernant la mise à jour de la liste des communes desservies par un réseau d'eau potable bénéficiant d'une interconnexion de secours avec une ressource d'eau provenant d'un ouvrage de stockage (barrage) ou de la nappe d'accompagnement du Rhône.

Dans le courrier il est dit que « suite à la mise en application de mesures de limitation des usages de l'eau sur une partie du département au cours de l'été 2015, il est apparu nécessaire de mettre à jour la liste des communes dont le réseau d'alimentation en eau potable peut bénéficier d'une interconnexion de secours suffisante pour assurer 80% des besoins de la population communale avec une ressource en eau provenant d'un stockage ou de la nappe d'accompagnement du Rhône » Le syndicat est donc concerné par le barrage de Lavalette.

Monsieur MAYET intervient et dit que la ressource utilise moins de 80% des besoins de la population.

Monsieur le Président fera donc une réponse négative précisant qu'aucune commune n'est concernée.

VIII. DIVERS

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur FREYSSENET afin de faire le point sur la loi NOTRe.

Suite au dernier comité syndical, le SYMPAE avait délibéré afin de donner un avis sur la fusion des syndicats. Depuis, d'autres syndicats ont fait de même et les avis étaient semblables.

Le 11 janvier, Monsieur FREYSSENET s'est regroupé avec les Présidents de tous les syndicats de l'Est du département, et suite à cela il devait rencontrer le Préfet.

A la prochaine CDCI qui se tiendra le 4 mars, sera abordé la fusion des syndicats mais seulement pour ceux favorables au regroupement. Avec l'accord des autres syndicats, Monsieur FREYSSENET va déposer un amendement pour que le cas du SYMPAE puisse être étudié au cours des prochaines CDCI.

La volonté de la préfecture est de dissoudre les syndicats pour avoir un syndicat unique de production d'eau mais avec un délai supérieur.

Durant la réunion du 11 janvier, il a été évoqué la volonté des élus vis-à-vis du sujet. Pour eux, les syndicats ont été créés à une certaine période pour avoir la main mise sur la production et la gestion de l'eau et il n'est pas question de laisser tomber.

Concernant l'étude, la Communauté de Communes Loire Semène veut prendre la compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2018. L'idée est que la Communauté de Communes Loire Semène porte l'étude globale au niveau des Communautés de Communes pour la prise de compétence ainsi, il n'y aurait donc qu'une seule étude commune pour tous les syndicats.

Monsieur le Président déclare que la ligne de crédit de 20 000€ prévue pour l'étude ne sera peut-être pas indispensable.

Monsieur PRORIOL prend la parole en déclarant qu'il a croisé un élu du département de la Haute Loire qui serait prêt à prendre en régie la gestion du syndicat en question.

Pour Monsieur FREYSSENET, les syndicats du Puy en Velay et du secteur sont prêts à récupérer toutes les compétences et il n'est pas favorable à cela.

Monsieur le Président indique à l'assemblée la date du prochain comité syndical qui aura lieu le mercredi 23 mars 2016 à 18 h 30.

L'examen des points inscrits à l'ordre du jour étant terminé, et aucun autre membre présent ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h45.

Le Président,

Gilles LAURANSON